



Bruxelles, le 7 septembre 2022  
(OR. en)

12084/22  
ADD 1

RECH 484  
COASI 140

**NOTE POINT "A"**

---

Origine:	Comité des représentants permanents
Destinataire:	Conseil
N° doc. Cion:	9566/22 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec la Nouvelle-Zélande en vue d'un accord sur les principes généraux de la participation de la Nouvelle-Zélande aux programmes de l'Union et sur l'association de la Nouvelle-Zélande au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe" (2021-2027) - Adoption = Déclaration de la Commission

---

Les délégations trouveront en annexe la déclaration visée en objet.

**DECISION DU CONSEIL AUTORISANT L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS EN VUE**  
**DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD AVEC LA NOUVELLE-ZELANDE**  
**CONCERNANT SA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE L'UNION**  
**ET SON ASSOCIATION A HORIZON EUROPE**

**Déclaration de la Commission**

La Commission rappelle son droit d'initiative en ce qui concerne la proposition initiale d'accord international. Ces décisions sont prises au cas par cas en tenant compte de la qualité des relations bilatérales en question et conformément aux procédures prévues par les dispositions pertinentes du traité (article 218 du TFUE). Ce faisant, la Commission respecte les prérogatives de toutes les institutions participant à la procédure de négociation et de conclusion d'accords internationaux entre l'Union et des pays tiers et agit dans le plein respect des principes de coopération loyale et de transparence entre les institutions.

---